

| | |
|---|--|
| DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE | EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 28 avril 2026 |
|---|--|

| Membres en exercice | Qui ont pris part à la délibération | Date de la convocation | Date d'affichage |
|---------------------|-------------------------------------|------------------------|------------------|
| 31 | 23 + 7 pouvoirs | 21 avril 2026 | 22 avril 2026 |

| N° délibération | Objet |
|-----------------|--|
| 2026-074 | Définition des commissions thématiques intercommunales |

Le 28 avril 2026 à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret, sous la présidence de Jean, François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Yvan RICHARD

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Valérie BESNARD, Guy DENIEL, Sylvie LE QUEAU, Anne ROLLAND

HUELGOAT : Aurélien MONFORT, Laura SERANDOUR, Karine DONCKERS

LA FEUILLEE : Jean, François DUMONTEIL, Haud LE GOLIAS

LOPEREC : Marc MEQUIGNON, Geneviève HEMON, Jean-Yves CRENN

LOQUEFFRET : Louis-Marie LE GUILLOU, Bernard BARON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Christiane REDON, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : André PAUL, Francis KERVOELEN, Didier MADEC

Pouvoirs : Sylvie MANZONI à Arnaud COZIEN, Séverine GELIN à Yvan RICHARD, Dominique COADOUR à Haud LE GOLIAS, Valérie JOUAN à Anne ROLLAND, Audrey GUYADER à Laura SERANDOUR, Gaëtan PEYREBESSE à Aurélien MONFORT, Alan SPARFEL à Jean, François DUMONTEIL

Absente : Coralie JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Yvan RICHARD

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.5211-1,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de créer les 7 commissions thématiques suivantes :

- 1) **Tourisme, sentiers de randonnée, chalets, gîte d'étape, Destination touristique, équipements de loisirs**
- 2) **Déchets ménagers, économie circulaire, environnement et voirie**
- 3) **Services à la population : petite enfance, enfance, jeunesse, centre social, associations, Espace France services, point cyber, santé, mobilité**
- 4) **Développement économique, commerce et artisanat, agriculture, abattoir, très haut débit**
- 5) **Bâtiments administratifs et techniques, logements locatifs, transition écologique et énergétique, aménagement et urbanisme**
- 6) **Culture**
- 7) **Finances, prospective, ressources humaines (élus communautaires uniquement)**

Il est précisé que les 6 premières commissions thématiques intercommunales indiquées sont ouvertes aux élus municipaux. Il est souhaité une représentation d'un à deux élus par commune dans chacune des commissions thématiques ouvertes aux élus municipaux.

Les commissions sont présidées de droit par le président de la communauté de communes qui désigne lors de la première séance, le vice-président qui la convoque et la préside.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,

